



*Empowered lives.
Resilient nations.*

INVITATION A SOUMISSIONNER

**Recrutement d'un bureau d'études (international ou national)
pour la simulation des émissions de GES dans le secteur de
l'énergie en Tunisie à l'horizon 2050**

RFP No.: RFP 2019-08

**Projet : PROJET « APPUI A LA TARIFICATION CARBONE POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA NDC ET LA TRANSITION BAS CARBONE EN TUNISIE »**

Pays : Tunisie

Publié le : 27 May 2019

Sommaire

Section 1. Lettre d'Invitation.....	4
Section 2. Instruction aux soumissionnaires	5
A. DISPOSITIONS GENERALES 5	
1. Introduction	5
2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité	5
3. Eligibilité	6
4. Conflit d'Intérêts	6
B. Invitation à soumissionner (RFP) 7	
5. Considerations Générales	7
6. Coût de préparation de la proposition	7
7. Langues	7
8. Documents à considérer dans la soumission	7
9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	8
10. Format et contenu de la proposition technique	8
11. Proposition Financière	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises.....	9
14. Joint Venture, Consortium or Association.....	9
15. Proposition Unique	10
16. Période de Validité de la Proposition	10
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition.....	11
18. Clarification des propositions	11
19. Modification des Propositions	11
20. Proposition Alternative	11
21. Conférence préparatoire.....	12
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS 12	
22. Soumission.....	12
23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives	14
24. Retrait, substitution et modification des propositions	14
25. Ouverture des propositions	14
D. Evaluation des propositions 15	
26. Confidentialité	15
27. Evaluation des propositions	15
28. Examen préliminaire.....	15
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	15
30. Evaluation des propositions techniques et financières	16
31. Vérifications nécessaires.....	17

32.	Clarification des propositions	17
33.	Réactivité de la proposition	17
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables.....	18
E.	Adjudication du contrat	18
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition.....	18
36.	Critères d'attribution	18
37.	Debriefing	18
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	19
39.	Signature du contrat	19
40.	Type de contrat et conditions générales.....	19
41.	Garantie de performance.....	19
42.	Garantie bancaire pour les avances.....	19
43.	Dommages et intérêts.....	19
44.	Dispositions relatives au paiement	19
45.	Plainte des fournisseurs	20
46.	Autres dispositions.....	20
Section 3. Fiche Technique.....		21
Section 4. Critère d'évaluation		24
Section 5. Termes de Référence		29
Section 6 : Formulaires de soumission / Liste de contrôle		39
Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique		40
Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire		42
Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association		44
Form D : Formulaire de qualification		45
Form E : Formulaire de la proposition technique		47
Form F : Formulaire de soumission de proposition financière		54
Form G : Formulaire de proposition financière		1
Form H: Formulaire de garantie de soumission.....		4

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

- Section 1: Lettre d'Invitation
- Section 2: Instruction aux soumissionnaires
- Section 3: Fiche technique (FT)
- Section 4: Critères d'évaluation
- Section 5: Terms of Reference
- Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer
 - Form A: Formulaire de soumission technique
 - Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
 - Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
 - Form D: Formulaire de qualification
 - Form E: Format de proposition technique
 - Form F: Formulaire de soumission financière
 - Form G: Format de proposition financière
 - Form H: Formulaire de Garantie de Soumission

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à l'adresse email procurement.tn@undp.org en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Cela vous permettra de recevoir des modifications ou des mises à jour du présent RFP. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Approuvé par:

Name: Myriam Hermassi
Titre: Associée aux achats
Date: **May 27, 2019**

Name: Leila Debbabi
Titre: Associée aux Achats
Date: **May 27, 2019**

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. <i>Introduction</i>	1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP. 1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.
2. <i>Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité</i>	2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques prosrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti 2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants. 2.3 En application de cette politique, le PNUD : (a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ; (b) déclarera un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en exécutant un Contrat du PNUD.

	2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf
3. <i>Eligibilité</i>	3.1 Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, co-entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.
4. <i>Conflit d'Intérêts</i>	4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils : a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisé pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection ; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit. 4.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire

	bénéficiaire de cet RFP ; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière. 4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.
B. Invitation à soumissionner (RFP)	
5. <i>Considérations Générales</i>	5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.
6. <i>Coût de préparation de la proposition</i>	6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.
7. <i>Langues</i>	7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.
8. <i>Documents à considérer dans la soumission</i>	8.1 La proposition doit comprendre les documents suivants : a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Proposition technique c) proposition financière ; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT ; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition.

9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.
10. Format et contenu de la proposition technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP. 10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable. 10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD 10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.
11. Proposition Financière	11.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs. 11.2 Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price. 11.3 Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition. 12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée. 12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition 12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par

	messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.
13. <i>Devises</i>	13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions : a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.
14. <i>Joint Venture, Consortium or Association</i>	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD. 14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer :

	a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association. 14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles. 14.7 La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.
<i>15. Proposition Unique</i>	15.1 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes : a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire majoritaire ; ou b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ; e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition.
<i>16. Période de Validité</i>	16.1 Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition

<i>de la Proposition</i>	valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable. 16.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.
<i>17.Extension de la Période de Validité de la Proposition</i>	17.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition. 17.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.
<i>18.Clarification des propositions</i>	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue. 18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT. 18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.
<i>19.Modification des Propositions</i>	19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires éventuels. 19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.
<i>20.Proposition Alternative</i>	20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont

	clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative. 20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"
21. Conférence préparatoire	21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS	
22. Soumission	22.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT. 22.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition. 22.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.
Dépôt Manuel	22.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messenger ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit : a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra. b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent :

Soumission par email	i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT ; iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT. Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.
Soumission eTendering	22.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit : a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT ; c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition. 22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit: a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté. c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut entraîner le rejet de la proposition.

	d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messenger ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT. e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien: http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement/Business/Procurement-notices/Resources/
23. <i>Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives</i>	23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD. 23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.
24. <i>Retrait, substitution et modification des propositions</i>	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation. 24.2 Soumissions manuelles et par courriel : un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme « retrait » « substitution » ou « modification » . 24.3 eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction. 24.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.
25. <i>Ouverture des</i>	25.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé

<i>propositions</i>	d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
<i>D. Evaluation des propositions</i>	
<i>26. Confidentialité</i>	26.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu. 26.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.
<i>27. Evaluation des propositions</i>	27.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées. 27.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes : a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières
<i>28. Examen préliminaire</i>	28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.
<i>29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification</i>	29.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de la qualité et autres ressources applicables à la

	prestation des services requis ; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire ; et ... f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.
<i>30. Evaluation des propositions techniques et financières</i>	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant. 30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable. 30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit : (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière. 30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante : <u>Evaluation de la proposition technique (PT)</u> PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100 <u>Evaluation de la proposition financière (PF):</u> PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100 <u>Score total combiné</u> Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x

	(Pondération de la PF ,ex 30%)
31. Vérifications nécessaires	31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants : a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire ; b) Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.
32. Clarification des propositions	32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition. 32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP. 32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.
33. Réactivité de la proposition	33.1 La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réservation ou omission. 33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en

	corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.
<i>34. Non-conformités, erreurs et omissions réparables</i>	34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition. 34.3 Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger les erreurs arithmétiques comme suit : a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente ou si le point décimal du prix unitaire ; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé ; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée.
E. Adjudication du contrat	
<i>35. Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition</i>	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
<i>36. Critères d'attribution</i>	36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
<i>37. Debriefing</i>	37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.

38. <i>Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication</i>	38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
39. <i>Signature du contrat</i>	39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.
40. <i>Type de contrat et conditions générales</i>	40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-We-Buy.html
41. <i>Garantie de performance</i>	41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/public/PSU_Solicitation_Performance%20Guarantee%20Form.docx&action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif.
42. <i>Garantie bancaire pour les avances</i>	42.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Contract%20Management%20Payment%20and%20Taxes_Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=default
43. <i>Dommages et intérêts</i>	43.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.
44. <i>Dispositions relatives au paiement</i>	44.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement

	bancaire dans la devise du contrat.
<i>45. Plainte des fournisseurs</i>	45.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/protest-and-sanctions.html
<i>46. Autres dispositions</i>	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 46.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques
1	7	Langue de la proposition	Français
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties du Tor (soumissions partielles)	Non Autorisé
3	20	Propositions alternatives	Ne seront pas considérées
4	21	Conférence préparatoire	Ne sera pas menée
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours
6	14	Garantie de soumission	Requise pour un montant de 5 000 USD ou de 15 000 TND Formes acceptables de Garantie de soumissions Garantie bancaire (Voir Section 8 pour le format)
7	41	Paiement anticipé lors de la signature du contrat	Non autorisée
8	42	Dommages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Pourcentage du prix contractuel par jour de retard et ce, à compter de la date prévue de remise du livrable : 0.2% Nombre maximal de jours de retard 30 jours après quoi le PNUD peut résilier le contrat.

9	40	Garantie de performance	Non requise
10	18	Devise de la proposition	United States Dollar ; Euro ; Dinar Tunisien
11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	07 jours avant la date de fin de soumission
12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Point focal au PNUD : Myriam Hermassi Adresse : Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse électronique : procurement.tn@undp.org
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Communication directe aux prospecteurs potentiels par email et posté sur les websites : - UNDP Procurement Notices : http://procurement-notices.undp.org/ - ONU en Tunisie : http://www.onu-tn.org/appels_offres.php - PNUD Tunisie: http://www.tn.undp.org/content/tunisia/fr/home/operations/procurement/ - et UNGM : https://www.ungm.org/Public/Notice
14	23	Date de soumission	24 Juillet 2019 à 15h00 heure de Tunis
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	☐ Voie postale/livraison manuelle ☐ Soumission par DHL
15	22	Adresse de soumission de proposition	Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie
16	22	Soumission électronique (Email ou eTendering) Exigences	▪ Non Applicable
17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour passer est de 70%.

18		Date prévue pour le commencement du contrat	Dès cosignature du contrat par le PNUD et l'adjudicataire du marché
19		Durée maximale prévue du contrat	12 mois
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement
21	39	Type de contrat	Bon de commande et Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services. http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD pour les services professionnels http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
23		Autres renseignements relatifs au RFP	Prière de vous référer aux Termes De Références dans la section 5

SECTION 4. CRITERE D'EVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis
- Propositions techniques et financières soumises **séparément**
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec.

Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
Statut légal	Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée.	- Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire - Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège - Un certificat d'immatriculation de l'entreprise, ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société
Eligibilité	Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique

	poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	
Qualification		
Historique des contrats non performants¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expérience antérieure	Minimum 5 années d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 2 contrats de nature, et/ou valeur et/ou complexité similaire, exécuté au cours des 5 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Position financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 500 000 USD pour les 3 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Critères d'évaluation technique

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique	Coefficient de pondération de la note	Points maximum
Expertise de l'entreprise/bureau ou groupement de bureaux d'études	30%	300
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	40%	400
Experts proposés	30%	300
Total	100%	1000

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Expertise de l'entreprise (bureau d'études ou groupement de bureaux d'études)		300
1.1	Références de l'entreprise dans la conception de modèle bottom-up de prospective énergétique : - Aucune référence : 0 point - Entre 1 et 2 références : 60 points 3 références et plus : 100 points	100
1.2	Références de l'entreprise dans la conception des modèles bottom-up de prospective des émissions de GES dans le secteur de l'énergie : - Aucune référence : 0 point - Entre 1 et 2 références : 60 points 3 références et plus : 100 points	100
1.3	Références de l'entreprise dans la conception de modèle technico-économique bottom-up intégrant l'énergie et les émissions de GES - Aucune référence : 0 point - Entre 1 et 2 références : 60 points 3 références et plus : 100 points	100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points Maximum
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche		400
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	75
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de références	75
2.3	Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont-ils bien définis, logiques, réalistes et correspondant aux termes de référence de la mission ? - Tâche 1 : vérification et mise en cohérence des scénarios énergétiques : 20 points - Tâche 2 : Développement d'une nouvelle version de Medpro ou	200

acquisition d'un nouveau modèle de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie : 50 points • Tâche 3 : Simulation des émissions de GES globales et sectorielles aux horizons 2030 et 2050 : 50 points • Tâche 4 : Développement d'un nouvel outil de calcul des émissions de GES dans le secteur de l'énergie : 40 points • Tâche 5 : Accompagnement de l'ANME dans la modélisation de la tarification carbone : 20 points • Tâche 6 : Renforcement des capacités : animation de quatre sessions de formation au moins en relation avec la mission : 20 points	
2.4 Le planning et le chronogramme par tâche et par expert ont-ils été fournis et permettent-ils une réalisation de la mission dans les délais et avec la qualité requise	50

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3	Points maximum
Experts proposés	300
3.1 Expert(s) spécialisé(s) dans la modélisation et la prospective énergétique et climatique (atténuation GES)	250
3.1.1 Expérience professionnelle en matière de simulation énergétique et/ ou climatique : ○ Moins de 05 ans : 0 point ○ Entre 05 et 07 ans : 20 points ○ Entre 07 et 09 ans : 30 points ○ Plus de 9 ans : 50 points	50
3.1.2 Références dans la conception ou la contribution à la conception de modèles technico-économiques de prospective énergétique : ○ Aucune référence : 0 point ○ Entre 1 et 2 références : 30 points ○ 3 références et plus : 50 points	50
3.1.3 Références dans la conception ou la contribution à la conception de modèles technico-économiques de prospective des émissions de GES dans le secteur de l'énergie : ○ Aucune référence : 0 point ○ Entre 1 et 2 références : 30 points ○ 3 références et plus : 50 points	50
3.1.4 Références dans la conception ou la contribution à la conception de modèles technico-économiques hybrides qui intègrent l'énergie et les émissions de GES : ○ Aucune référence : 0 point ○ Entre 1 et 2 références : 30 points ○ 3 références et plus : 50 points	50
3.1.5 Références dans la prospective énergétique et climatique en Tunisie :	50

○ Aucune référence : 0 point ○ Entre 1 et 2 références : 30 points ○ 3 références et plus : 50 points	
3.2 Expert (s) spécialisé dans la modélisation de la tarification du Carbone	50
3.2.1 Expérience professionnelle en matière de modélisation de la Tarification carbone dans le secteur de l'énergie : ○ Moins de 5 ans : 0 points ○ Entre 5 et 7 ans: 10 points ○ 7 ans et plus : 25 points	25
3.2.2 Références dans l'utilisation des modèles de tarification carbone Dans le secteur de l'énergie : ○ Aucun modèle : 0 point ○ 1 modèle et plus : 25 points	25



PROJET « APPUI A LA TARIFICATION CARBONE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NDC ET LA TRANSITION BAS CARBONE EN TUNISIE »

Recrutement d'un bureau ou groupement de bureaux d'études (international ou national) pour la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie à l'horizon 2050

Mai 2019

1. CONTEXTE

Dans un contexte mondial caractérisé par l'instabilité des prix de l'énergie et l'urgence de baisser fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'accélération de la transition énergétique s'impose de plus en plus comme une réponse aux défis énergétiques et climatiques. Les conclusions du rapport du GIEC publié en octobre 2018 et les recommandations de la vingt quatrième conférence des parties à la CCNUCC tenue en décembre 2018 ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter rapidement des politiques ambitieuses en matière de réduction des émissions de GES. En effet, les objectifs des contributions nationales déterminées (NDCs) ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris visant à contenir l'augmentation de la température à 2°C voire 1,5°C par rapport au niveau préindustriel. La mise à jour de la NDC et la formulation d'une stratégie nationale bas carbone (SNBC) représentent les deux outils de politique publique permettant à l'ensemble des pays de renforcer leurs ambitions climatiques avant 2020 et de s'inscrire dans une trajectoire de décarbonation de l'économie mondiale.

Dans sa NDC soumise en septembre 2015 en amont de l'adoption de l'accord de Paris, la Tunisie s'est engagée volontairement à aligner progressivement son économie sur une trajectoire bas carbone. L'élaboration de la première NDC a été une occasion pour mener un exercice de simulation énergétique et climatique (atténuation de GES) en cohérence avec les exigences de l'accord de Paris et en conformité avec la politique de transition énergétique en Tunisie. En concertation avec les parties prenantes, l'exercice de simulation énergétique et climatique piloté par l'ANME a permis de fixer trois objectifs dans le secteur énergétique à l'horizon 2030 :

- La réduction de la demande d'énergie primaire de 30% par rapport à un scénario tendanciel ;
- La pénétration des énergies renouvelables dans la production d'électricité à hauteur de 30% ;
- La baisse de l'intensité carbone de 46% par rapport à 2010.

Sous l'impulsion de la baisse continue de la production des hydrocarbures et l'augmentation de la demande d'énergie, le paysage énergétique Tunisien a connu un changement notable durant la dernière décennie notamment au niveau de l'aggravation du déficit énergétique, l'augmentation des importations des énergies fossiles et la détérioration de l'indépendance énergétique. En 2018, le déficit énergétique a dépassé le seuil de 50% de la demande d'énergie primaire et les importations énergétiques ont atteint 32% du déficit de la balance commerciale. Les défis majeurs liés à l'amélioration de la sécurité énergétique, la réduction de la vulnérabilité de l'économie face à l'augmentation des prix internationaux de l'énergie et le respect des engagements pris dans l'accord de Paris exigent une transformation radicale du système énergétique actuelle de la transition vers un nouveau modèle efficace, diversifié et décarboné.

Plusieurs raisons plaident aujourd'hui pour établir de nouvelles projections des émissions de GES dans le secteur de l'énergie et fixer des objectifs ambitieux de long terme en Tunisie :

- ❖ (i) La valorisation du prix du carbone est inéluctable et devrait permettre progressivement de renforcer la politique de transition énergétique et d'atténuation des pays en développement. En effet les instruments de tarification carbone sont aujourd'hui considérés comme un levier déterminant de politique publique pour renforcer l'ambition climatique et atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Pour les secteurs prioritaires retenus dans le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » appuyé par le PMR (Partnership for Market Readiness), la fixation d'un objectif de long terme d'atténuation

des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie devrait permettre d'appuyer le développement de trois instruments de tarification carbone en Tunisie :

- ✓ L'introduction d'une taxe carbone pour alimenter les ressources du Fonds de Transition énergétique (FTE) ;
 - ✓ La tarification carbone basée sur les résultats en termes d'atténuation dans le secteur électrique pour encourager l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - ✓ La tarification carbone basée sur les résultats en termes d'atténuation dans l'industrie du ciment pour mobiliser les investissements dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la réduction du ratio clinker/ciment et les énergies alternatives.
- ❖ (ii) En vertu de l'article 4.3 de l'accord de Paris, la Tunisie est tenue de soumettre en 2020 une deuxième NDC actualisée sur la base d'une révision de l'ambition climatique. A l'occasion de la préparation des travaux de la première NDC, à l'aide du modèle Medpro, l'ANME a mené un exercice de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie, les résultats de cette simulation sont aujourd'hui complètement dépassés en raison de l'évolution du contexte national notamment le lancement de deux nouveaux plans d'accélération des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables d'ici 2030. La mise à jour des objectifs énergétiques et d'atténuation à l'horizon 2030 devrait permettre de :
- ✓ Mettre à jour l'objectif global d'atténuation du système énergétique ;
 - ✓ Fixer des objectifs d'atténuation par secteur (industrie, transport, résidentiel, tertiaire, agriculture, industrie énergétique) ;
 - ✓ Actualiser les objectifs de maîtrise de la demande d'énergie et de pénétration des énergies renouvelables.
- ❖ (iii) Conformément à l'article 4.19 de l'accord de Paris, à l'instar des pays ayant ratifié l'accord de Paris, la Tunisie est aussi tenue d'élaborer une stratégie de développement à faible émission de GES de long terme. A cet effet, en 2018, l'ANME et le PNUD ont lancé une première étude sur l'élaboration des scénarios prospectifs des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050. La réalisation de cette première phase de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) dans le secteur de l'énergie a proposé de structurer la SNBC en sept chapitres :
- ✓ L'analyse de l'évolution des émissions de GES dans le secteur de l'énergie
 - ✓ La construction d'un scénario socio-économique
 - ✓ La construction de deux scénarios énergétiques différenciés sur la politique d'atténuation
 - ✓ La projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie
 - ✓ L'évaluation macroéconomique du scénario bas carbone de la SNBC
 - ✓ La proposition d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la SNBC
 - ✓ L'élaboration des indicateurs de suivi de la SNBC

Sur la base de la concertation, la réalisation de la première phase de préparation de la SNBC dans le secteur de l'énergie a permis aussi d'élaborer le cadrage démographique et économique et construire deux scénarios énergétiques contrastés, un scénario tendanciel et un scénario bas carbone. Les concertations avec les parties prenantes lancées à l'occasion de cette première phase ont aussi recommandé l'utilisation d'un modèle de simulation énergétique et climatique basé sur une approche exploratoire bottom-up permettant à l'horizon 2050 de :

- ✓ Fixer un objectif global d'atténuation basé sur une vision climatique ambitieuse ;
- ✓ Fixer des objectifs sectoriels et tracer les trajectoires d'atténuation en prenant en considération les mutations socio-économiques structurelles de chaque secteur, les progrès techniques et les changements de mode de vie.

Les nouvelles projections des émissions de GES dans le secteur de l'énergie doivent conduire progressivement l'économie Tunisienne à s'aligner sur une trajectoire de décarbonation compatible avec les scénarios socioéconomique et énergétiques déjà développés dans la première phase de la SNBC dans le secteur de l'énergie.

Les travaux de simulation énergétique et climatique de long terme prévus dans la présente étude exigent l'adoption d'une méthodologie innovante basée sur une démarche prospective participative qui repose sur les éléments suivants :

- ✓ L'assurance qualité, l'amélioration et la mise en cohérence nécessaires des scénarios prospectifs énergétiques déjà développés dans la première phase de la SNBC ;
- ✓ Le recours à un modèle technico-économique adapté au contexte Tunisien qui repose sur une approche ascendante pour les simulations énergétiques et climatiques globales et sectorielles à l'horizon 2050 ;
- ✓ La simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la base d'une approche de long terme et d'une vision globale au service de la croissance économique et du progrès social tout en veillant à respecter les engagements pris dans la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Dans ce contexte, afin de mener les travaux de prospective dans le secteur de l'énergie, prévus dans les projets suivants : (i) « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie », (ii) Mise à jour de la NDC et (iii) Elaboration de la SNBC dans le secteur de l'énergie, l'ANME et le PNUD envisagent de lancer un appel d'offres pour établir la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie aux horizons 2030 et 2050.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

En s'appuyant sur les scénarios socioéconomique et énergétiques développés dans la première phase de préparation de la SNBC dans le secteur de l'énergie (Elaboration des scénarios prospectifs pour une stratégie bas carbone dans le secteur de l'énergie en Tunisie), l'objectif de la présente étude est d'établir la projection des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie pour engager l'économie Tunisienne sur une trajectoire bas carbone de long terme. Sur la base de la concertation et en cohérence avec les exigences de l'accord de Paris, il s'agit principalement de mettre à jour les objectifs énergétiques et climatiques de la NDC en 2030 et de fixer des objectifs ambitieux de la SNBC en 2050.

La prospective participative représente la pierre angulaire de la démarche méthodologique proposée pour appréhender la projection des émissions de GES à long terme. Les simulations globales et sectorielles doivent prendre en considération l'évolution dynamique du système énergétique Tunisien sous l'influence exercée par certains facteurs notamment :

- ✓ Les changements structurels opérés dans le cadrage macroéconomique ;
- ✓ La montée en puissance des énergies renouvelables ;
- ✓ La généralisation de l'utilisation des meilleures technologies non énergivores pour réduire drastiquement la consommation d'énergie ;
- ✓ L'électrification progressive des usages énergétiques ;
- ✓ Le changement des modes de vie ;
- ✓ Le changement des comportements des consommateurs ;
- ✓ Les mutations dans les politiques de développement : infrastructures de transport, aménagement du territoire, logement, industrialisation, mobilité, urbanisation, ...

3. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- ✓ Le développement et l'acquisition d'un modèle technico-économique² de simulation de long terme qui sera adapté au contexte Tunisien pour établir la projection des émissions de GES (selon la méthodologie de l'IPCC) dans le secteur de l'énergie.
- ✓ La projection globale et sectorielle des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 pour chacun des scénarios énergétiques ;
- ✓ Le développement et l'acquisition d'un outil de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie selon deux approches : une approche agrégée pour le calcul des émissions globales du système énergétique et une approche désagrégée pour la projection détaillée des usages énergétiques par secteur ;
- ✓ L'accompagnement de l'ANME pour le positionnement dans la modélisation de la tarification carbone ;
- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs Tunisiens sur les aspects méthodologiques liés à la modélisation pour établir la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie et évaluer les impacts de la tarification carbone sur la réduction de la demande d'énergie et des émissions.

4. CONTENU DES PRESTATIONS

Six principales tâches sont prévues dans la présente mission :

4.1 Vérification et mise en cohérence des scénarios énergétiques

La vision climatique retenue dans la préparation de la première phase de la SNBC repose sur la redéfinition du Mix énergétique à travers le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le changement radical des comportements.

De nombreuses transformations devraient être impulsées dans les secteurs concernés par l'atténuation : changement de la répartition modale, nouvelles formes de mobilité, digitalisation, développement de la voiture électrique, gestion intelligente des réseaux électriques, substitution aux énergies décarbonées, changements de mode de vie, etc...

Deux scénarios énergétiques ont été construits à l'horizon 2050 :

- **Un scénario tendanciel** : Un scénario qui repose sur la poursuite des tendances actuelles de la politique d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.
- **Un Scénario bas carbone** : En dépit d'une croissance économique soutenue, le scénario bas carbone élaboré doit conduire à une réduction importante de la demande d'énergie, une diversification du Mix énergétique et une atténuation drastique des émissions de GES par rapport au scénario tendanciel. Ce scénario se caractérise par une diffusion large et accélérée des technologies non énergivores.

Le soumissionnaire doit vérifier et affiner la quantification et la cohérence des hypothèses qui ont été formulées lors de la préparation de la première phase de la SNBC au niveau de l'ensemble des secteurs et proposer les améliorations nécessaires aux scénarios énergétiques de façon à assurer la cohérence entre les visions globale et sectorielle.

4.2 Développement et acquisition d'un modèle technico-économique :

La mise à jour de la NDC et l'élaboration de la SNBC requièrent le recours à la modélisation technico-économique pour fixer des objectifs énergétiques et climatiques ambitieux de long terme.

² Il s'agit de développer un nouveau modèle ou mettre à jour le modèle qui existe au sein de l'ANME.

La version actuelle du modèle Medpro utilisée par l'ANME permet d'établir la projection de la demande d'énergie finale et calculer les émissions de GES du secteur de l'énergie selon la méthodologie de l'IPCC. La projection de la demande d'énergie finale est établie par forme d'énergie pour l'ensemble des secteurs de l'activité économique : industrie, transport, agriculture, tertiaire et résidentiel. La projection des émissions de GES est établie pour les émissions fugitives et la combustion.

En ce qui concerne la demande d'énergie, les principales limites intrinsèques de la version actuelle de Medpro se situent au niveau du nombre d'années de simulation et de l'absence de prise en considération des nouveaux usages énergétiques prévus à long terme (2050).

Afin d'établir la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050, il est nécessaire d'apporter des améliorations à la version actuelle de Medpro utilisée par l'ANME ou faire appel à un nouveau modèle technico-économique qui doit être adapté au contexte Tunisien et prendra en considération les exigences suivantes :

- ✓ L'intégration des horizons de long terme dans les simulations énergétique et climatique (2050) ;
- ✓ La simulation année par année de la demande d'énergie et des émissions de GES ;
- ✓ La prise en considération des nouveaux usages énergétiques sur le long terme : électrification des usages, développement de la digitalisation, etc ...
- ✓ La désagrégation de la consommation énergétique sectorielle : parc véhicule, catégorie de logements, branches industrielles, etc...
- ✓ L'intégration de la sobriété énergétique dans les simulations de la consommation d'énergie finale ;
- ✓ Le soumissionnaire est appelé à présenter les caractéristiques du modèle de simulation, les possibilités de son adaptation au contexte Tunisien et les améliorations à apporter pour établir la projection des émissions de GES à l'horizon 2050.

4.3 Simulation des émissions de GES

Pour les deux scénarios énergétiques tendanciel et bas carbone révisés et améliorés par le prestataire, il s'agit de simuler les émissions de GES selon deux approches complémentaires :

Une approche globale

Les travaux de simulation concernent l'ensemble du système énergétique (production, transformation et consommation), les principales tâches à réaliser sont :

- L'élaboration des comptes sectoriels de l'année de base ;
- La reconstitution de l'année de base par le modèle (consommation d'énergie, émission de GES,...) ;
- La simulation de la demande d'énergie finale par secteur, par usage et par forme d'énergie ;
- Le calcul de la consommation d'énergie pour la production d'électricité ;
- La projection de la demande d'énergie primaire par forme d'énergie ;
- L'élaboration du bilan énergétique prospectif ;
- La projection des émissions de GES pour l'ensemble du système énergétique.

Une approche sectorielle

Pour chaque scénario et pour chaque secteur concerné par l'atténuation (industrie, résidentiel, tertiaire, transport, agriculture, industrie énergétique), il s'agit de :

- Calculer les émissions de GES de l'année de base ;
- Etablir la projection de la consommation d'énergie finale par usage et par forme d'énergie ;
- Etablir la projection des émissions de GES ;

4.4 Développement d'un outil spécifique de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie

La transparence dans les efforts nationaux accomplis en matière de réduction des émissions de GES est une composante importante des politiques d'atténuation. Les politiques publiques annoncées dans les NDC et les SNBC exigent de nouvelles méthodologies pour calculer les émissions de GES évitées annuellement et simuler d'une manière fine et détaillée l'évolution de long terme des émissions par usage énergétique.

Le soumissionnaire est appelé à développer un outil pour le calcul des émissions de GES selon deux approches complémentaires :

Une approche agrégée

Il s'agit de développer un outil permettant de calculer annuellement les émissions globales et sectorielles du système énergétique. Pour les émissions globales, il s'agit de calculer pour chaque année les émissions fugitives et les émissions de combustion du système énergétique. Pour les missions sectorielles, il s'agit de calculer annuellement les émissions dues à chaque secteur (industrie, résidentiel, tertiaire, agriculture, transport, industrie énergétique)

Une approche désagrégée

A l'instar des travaux menés dans l'élaboration des comptes énergétiques sectoriels, afin de renforcer la transparence dans l'évaluation des efforts d'atténuation générés par les programmes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, le soumissionnaire est appelé à développer un outil de simulation des émissions de GES assez détaillé qui permet d'établir la projection des émissions de GES par secteur, par sous-secteur et par usage.

Exemple : la projection des émissions du secteur résidentiel doit porter sur les usages suivants : cuisson, eau chaude sanitaire, éclairage, chauffage, climatisation, appareils électro-ménagers (par appareil)

4.5 Accompagnement de l'ANME pour se positionner dans le domaine de la modélisation de la tarification carbone

Le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition carbone en Tunisie » accorde une importance cruciale à la modélisation pour tracer les trajectoires de décarbonation de l'économie Tunisienne et évaluer les impacts de la tarification carbone sur la réduction de la demande d'énergie et la baisse des émissions de GES. Le soumissionnaire est tenu à accompagner l'ANME dans le choix pertinent des modèles et la réalisation des activités suivantes :

- La participation dans un séminaire international sur le rôle de la modélisation dans la tarification carbone ;
- L'appui à l'organisation éventuelle d'un side event à la COP 25 pour présenter les résultats de simulation ;
- Le choix du modèle de tarification carbone pour approprié au contexte Tunisien pour mesurer l'impact sur la réduction de la demande d'énergie et la baisse des émissions de GES ;
- La proposition d'une feuille de route pour le positionnement de l'ANME dans le domaine de la modélisation de la tarification carbone

4.6 Renforcement des capacités

Le soumissionnaire est appelé à organiser une série de sessions de formation sur les thèmes suivants :

;

- La définition d'une vision énergétique et climatique et la proposition des indicateurs de quantification de la vision de la SNBC dans le secteur de l'énergie
- La construction des scénarios énergétiques

- La définition du scénario de référence et du scénario bas carbone
- L'intégration de la sobriété énergétique dans l'ensemble des secteurs
- L'articulation entre vision globale et vision sectorielle
- L'articulation entre modèle technico-économique et modèle macroéconomique
- L'évaluation de l'impact de l'efficacité énergétique, de la sobriété et des énergies renouvelables sur l'évolution de l'intensité énergétique et de l'intensité carbone
- L'impact de la tarification carbone sur la demande d'énergie et les émissions de GES
- L'utilisation des modèles technicoéconomiques dans les régions
- Le soumissionnaire doit proposer un programme détaillé de renforcement des capacités sur les aspects méthodologiques liés à la modélisation et la simulation de de GES dans le secteur de l'énergie.

5. LIVRABLES

Le prestataire doit restituer les livrables suivants :

- Une note méthodologique et un chornogramme mis à jour suite à la réunion de démarrage ;
- Un rapport sur la vérification et la mise en cohérence des scénarios énergétiques ;
- Un rapport sur le développement et le transfert d'une nouvelle version de Medpro ou d'un nouveau modèle technico économique approprié au contexte Tunisien pour la simulation de long terme des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie ;
- Un rapport détaillé sur la simulation des émissions de GES globales et sectorielles aux horizons 2030 et 2050 pour chacun des scénarios énergétiques ;
- Un rapport sur le développement d'un outil pour le calcul des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie selon deux approches complémentaires agrégée et désagrégée ;
- Un rapport sur le positionnement de l'ANME dans le domaine de la modélisation de la tarification carbone et le renforcement des capacités ;
- Un rapport final sur la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 et élaboration d'une synthèse pour les décideurs.

NB : les ateliers nécessaires lors du déroulement de cette mission sont les suivants :

- Un atelier pour les scénarios énergétiques
- Un atelier pour la présentation du modèle de simulation
- Un atelier pour la formation sur l'utilisation du modèle
- Un atelier pour la présentation des premiers résultats de simulation
- Deux ateliers de renforcement des capacités
- Un atelier pour la présentation du rapport final

En cas où le soumissionnaire juge nécessaire plus d'ateliers de concertation, cela pourra être mentionné dans son offre. L'évaluation des offres se fera sur la base des 7 ateliers suscités.

6. DELAIS DE REALISATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prestataire est appelé à remettre les livrables (sur papier et supports numériques) selon les délais de réalisation et les modalités de paiement décrits dans le tableau suivant :

Livrables	Délais de réalisation	Modalités de paiement
Livrable 1 : Note méthodologique et un chronogramme mis à jour suite à la réunion de démarrage	2 jours après la réunion de démarrage	10% du montant du contrat après approbation
Livrable 2 : Rapport draft sur la vérification et la mise en cohérence des scénarios énergétiques	Deux mois après la signature du contrat	15% du montant du contrat après approbation , animation d'une session de formation sur les scénarios et présentation du rapport sur les scénarios énergétiques
Livrable 3 : Rapport draft sur le développement de la nouvelle version de Medpro ou du nouveau modèle technico-économique adapté au contexte Tunisien et le transfert dudit modèle.	Trois mois après la signature du contrat	20% du montant du contrat après approbation de la nouvelle version de Medpro ou du nouveau modèle et animation d'une session de formation sur l'utilisation du modèle
Livrable 4 : Rapport draft sur les premiers résultats de la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050	Quatre mois après la signature du contrat	20% du montant du contrat après approbation des résultats de simulation et l'animation d'un atelier sur la présentation des résultats
Livrable 5 : Rapport draft sur le développement et le transfert d'un outil de calcul des émissions de GES dans le secteur de l'énergie selon deux approches agrégée et désagrégée	Sept mois après la signature du contrat	15% du contrat après approbation du transfert de l'outil de calcul des émissions de GES dans le secteur de l'énergie et l'organisation d'une session de formation sur l'outil
Livrable 6 : Rapport draft sur le positionnement de l'ANME dans la modélisation de la tarification carbone et le renforcement des capacités	10 mois après la signature du contrat	10% du contrat après approbation du livrable 6
Livrable 7 : Rapport final sur la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 et élaboration d'une synthèse pour les décideurs en langues française et anglaise.	12 mois après la signature du contrat	10% après l'approbation du livrable 7

NB : Tous les rapports en version draft devront être soumis en version finale approuvée par l'ANME et le PNUD.

7. QUALIFICATION DES EXPERTS

La réalisation de la présente mission nécessite la mobilisation d'une équipe composée au moins de deux (02) experts ayant les profils suivants :

- Un/e expert/e spécialiste dans le domaine de la modélisation et la prospective énergétique ayant une expérience dans la conception et l'utilisation des modèles technico-économiques de la demande énergétique et des émissions de GES.

- Un/e expert/e spécialiste dans le domaine de la modélisation de la tarification du carbone ayant une expérience dans l'utilisation de ces modèles pour évaluer l'impact des instruments de tarification carbone sur la réduction de la demande énergétique et la baisse des émissions de GES

8. DUREE D'EXECUTION ET ESTIMATION DU NIVEAU D'EFFORT REQUIS

La durée prévue pour la réalisation de ces travaux est estimée à 12 mois.

L'accomplissement de la présente mission et les moyens humains à mobiliser sont estimés à 220 hommes jours.

9. LIEU DES TRAVAUX DE LA MISSION

Le lieu de déroulement de la mission est la ville de Tunis et ses environs.

10. LANGUE UTILISEE

Tous les travaux prévus pour la réalisation de la présente mission doivent être réalisés en langue Française, sauf pour la note de synthèse pour les décideurs elle sera présentée en langue Française et Anglaise.

11. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

11.1 CONSTITUTION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres et ce en présentant une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

- ✓ **L'offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes :
 - Une présentation de l'entreprise, les références pertinentes et les justificatifs de ces références ;
 - Tous les documents administratifs demandés dans la fiche technique de la section 4 du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence ;
 - Le CV des experts proposés faisant apparaître de manière claire les références pertinentes à la mission;
 - Une méthodologie décrivant l'ensemble des tâches à réaliser en mettant l'accent sur la démarche, les outils, la source des informations ...;
 - Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d'effort par tâche (en hommes jours) assigné aux experts proposés.
- ✓ **L'offre financière** doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes jours des experts, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Tunis pour les experts non-résidents en Tunisie et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.
Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.
Le soumissionnaire est prié d'utiliser les modèles fournis dans ce document à cet effet.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
▪ Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique	☐
▪ Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire	☐
▪ Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association	☐
▪ Form D : Formulaire de qualification	☐
▪ Form E : Formulaire de la proposition technique	☐
▪ Form H : Formulaire de garantie de soumission	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	☐

Enveloppe de proposition financière :

(Doit être soumis dans une enveloppe scellée séparée/email protégé par mot de passe)

▪ Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière	☐
▪ Form G : Formulaire de proposition financière	☐

FORM A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4 ;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM B : FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]
Etes-vous un fournisseur UNDP ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]
Pays d'exploitation	[Compléter]
No. D'employés à temps plein	[Compléter]
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter]
Veuillez joindre les documents suivants :	▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés ▪ Certificat d'enregistrement d'entreprise ▪ Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire ▪ Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu ▪ Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu

- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration

FORM C : FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.

No	Nom du partenaire et coordonnées (Adresse, téléphone, fax, e-mail)	Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal

(L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat)

[Compléter]

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ Accord de JV/Consortium/Association agreement

Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORM D : FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

☐ La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années			
☐ Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années			
Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:	

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

☐ Pas d'historique des litiges depuis 3 ans			
☐ Historique des litiges			
Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :	

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 3 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Nom du client et contact de référence	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

- ☐ Ci-joints les déclarations de performance satisfaisante des trois principaux clients ou plus..

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année	USD
	Année	USD
	Année	USD
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source		

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations du bilan</i>		
Total Actifs (TA)			
Total Passifs (TL)			
Actifs actuels (CA)			
Passifs actuels (CL)			
	<i>Information tirée de l'état des résultats</i>		
Total / Recettes brutes (TR)			
Profits avant Taxes (PBT)			
Profit Net			
Ratio actuel			

- ☐ Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :
- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères ;
 - Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
 - Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E : FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA PERSONNE	[INSERER]
POSITION RETENUE POUR CETTE MISSION	[INSERER]
NATIONALITE	[INSERER]
QUALIFICATIONS LINGUISTIQUES	[INSERER]

EDUCATION/
QUALIFICATIONS

[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]

[INSERER]

CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLE
S

[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES
EMPLOIS /
EXPERIENCE

[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]

[INSERER]

REFERENCES

[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

REFERENCE 1:

[INSERER]

REFERENCE 2:

[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES DONNEES
DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES INFORMATIONS

PERTINENTES SUR MOI-MEME.

Signature de la personne

Date (D/M/Y)

FORM F : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G : FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

	Montant(s)
Honoraires professionnels (du tableau 2)	
Autres coûts (du tableau 3)	
Montant total de la proposition financière	

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels

Nom	Position	Honoraire	No. de Jours/Mois/heures	Montant total
		A	B	C=A+B
Sur site				
Home Based				
Sous total Honoraires :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Vols internationaux	Voyage A/R			
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de déplacements divers	Voyage			
Frais de transport locaux	Forfait			
Dépenses individuelles				
Autres coûts (préciser)				
Sous total Autres coûts :				

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livvable

Livable/ Description de l'activité	Temps alloué (H/J)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Livable 1 Note méthodologique et chronogramme mise à jour suite à la réunion de démarrage				
Livable 2 Rapport sur la vérification et la mise en cohérence des scénarios énergétiques				
Livable 3 Rapport sur le développement de la nouvelle version de Medpro ou du nouveau modèle technico-économique adapté au contexte Tunisien et le transfert dudit modèle				
Livable 4 Rapport sur les premiers résultats de la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050				
Livable 5 Rapport sur le développement et le transfert d'un outil de calcul des émissions de GES dans le secteur de l'énergie selon deux				

approches agrégée et désagrégée				
Livrable 6 Rapport sur le positionnement de l'ANME dans la modélisation de la tarification carbone et le renforcement des capacités				
Livrable 7 Rapport final sur la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 et élaboration d'une synthèse pour les décideurs en langues française et anglaise.				

FORM H: FORMULAIRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

La garantie de soumission doit être émise à l'aide de l'en-tête officiel de la banque émettrice. Sauf pour les champs indiqués, aucune modification ne peut être apportée à ce modèle.

Au : PNUD

[Insérer les coordonnées fournies dans la fiche technique]

ATTENDU que [Nom et adresse du soumissionnaire] (ici dénommé « le soumissionnaire ») a présenté au PNUD une proposition datée du Cliquez ici pour entrer une date, pour exécuter les services de [Insérer le titre des services] (ci-après dénommé "la proposition") :

Et ATTENDU qu'il a été stipulé par le PNUD que le soumissionnaire devra vous fournir une garantie bancaire par une banque reconnue pour la somme qui y est indiquée comme garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signe pas le contrat après que le PNUD l'ait octroyé ;
- b) Retire sa proposition après la date d'ouverture des propositions ;
- c) Omet de se conformer à la modification des exigences du PNUD, selon les instructions de la RFP ;
ou
- d) Omet de fournir des garanties d'exécution et/ou de bonne fin, des assurances ou d'autres documents que le PNUD pourrait exiger comme condition pour rendre le contrat effectif.

Et ATTENDU que nous avons convenu de donner au soumissionnaire une telle garantie bancaire :

Par conséquent, nous affirmons par la présente que nous sommes le garant et responsable auprès du PNUD, au nom du soumissionnaire, jusqu'à un montant total de [montant de garantie] [en mots et en chiffres], cette somme étant payable dans les types et proportions de devises dans lesquelles la proposition de prix est payable , et nous nous engageons à vous payer, sur votre première demande écrite et sans contester ou argumenter, toute somme requise dans les limites de [montant de garantie comme susdit] sans que vous ayez besoin de prouver ou de montrer des motifs ou des raisons de votre demande pour la somme qui y est spécifiée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date de validité finale des soumissions.

SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE EMETTRICE

Signature: _____

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Nom de la banque _____

Adresse _____

[Cachet officiel de la Banque]